

2

JE FAIS UNE DEMANDE

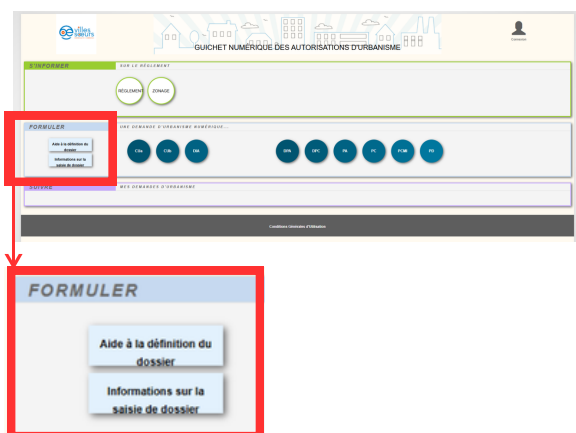
portailurbanisme.villes-soeurs.fr/gnau

a S'informer

Toutes les informations nécessaires sont disponibles via la page d'accueil du GNAU.



Des liens vous permettent de consulter le type de dossier à déposer et le cadre juridique de chaque démarche.

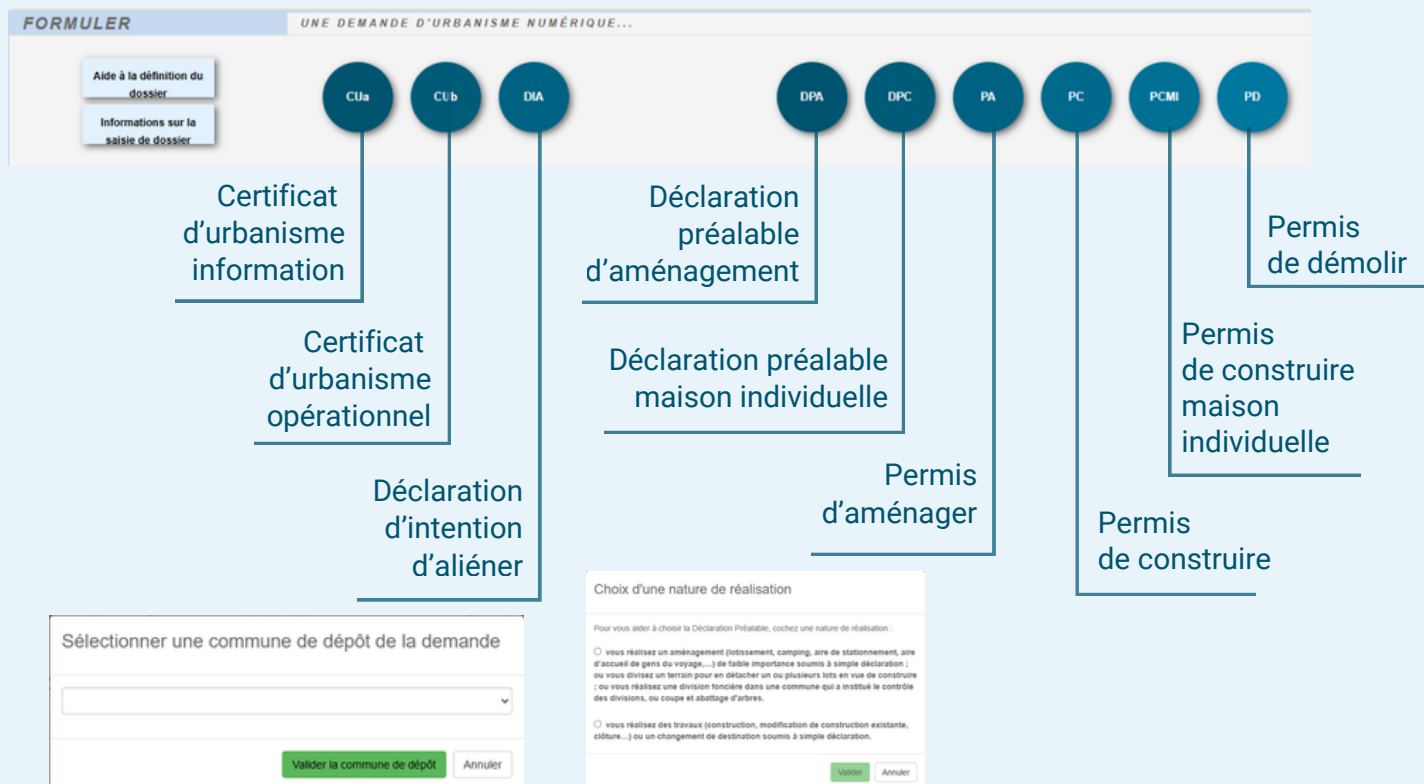


b

Formuler une demande d'urbanisme numérique

Les pastilles indiquent les procédures accessibles.

Cliquer sur le bouton correspondant au type de dossier à déposer.



1. **Saisir en se laissant guider** tout au long de la constitution du dossier.

OU

2. **Importer le dossier complet** ou le formulaire et bénéficier de l'aide de l'assistant avant transmission.

3. « **Sauvegarder** » la demande comme brouillon en attente.

4. « **Transmettre** » la demande.

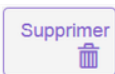


c

Suivre ses demandes d'urbanisme

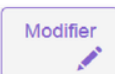
Un dossier transmis, possède un numéro de demande. Il est possible de : le visualiser, le télécharger, consulter son historique. **Un dossier pris en charge par le service instructeur, possède un numéro de dossier** généré par le logiciel métier. Les pictogrammes associés à chaque étape constituent un fil conducteur sur les actions à réaliser. (voir détails page suivante)

Les pictogrammes d'action s'affichent progressivement, selon l'étape d'avancement du dossier



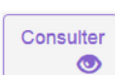
Supprimer une demande.

Pictogramme disponible uniquement avant transmission du dossier.



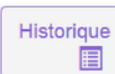
Modifier ou compléter un dossier.

Pictogramme disponible à chaque demande de pièces complémentaires.

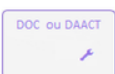


Visualiser le dossier.

Pictogramme disponible lorsque le dossier est en cours d'instruction.

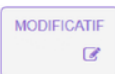


Historique du dossier. Pictogramme disponible à toutes les étapes. Il permet d'afficher une synthèse de l'instruction, les mails et les pièces transmises par le service instructeur.



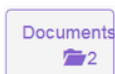
Déposer un DOC ou une DAACT.

Pictogramme disponible uniquement après décision favorable dans le cadre des dossiers éligibles à ces deux déclarations.



Déposer un permis modificatif.

Pictogramme disponible uniquement après décision favorable et avant la délivrance de la DAACT.



Documents joints par le service instructeur.

Pictogramme qui permet d'accéder au stockage de tous les documents réglementaires joints par le service instructeur

**Communauté de communes
des Villes Soeurs**

12 avenue Jacques Anquetil
76260 Eu

SERVICE URBANISME

uniquement sur rendez-vous



02 27 28 20 87 (accueil)



urbanisme@villes-soeurs.fr

**Besoin d'aide pour vos démarches
administratives en ligne**

et pour créer votre compte sur le GNAU ?

LA MAISON DES SERVICES PUBLICS (MSP)

vous accompagne sur rendez-vous !



02 27 28 05 91 (MSP)



msp@villes-soeurs.fr

2



JE FAIS UNE DEMANDE !

Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU)

Ce portail internet vous permet de déposer vos demandes en ligne :

- déclaration préalable,
- certificat d'urbanisme,
- permis de construire,
- permis d'aménager,
- permis de démolir ...